

## «EVACUATION – ROLE DES GUIDE FILE ET SERRE FILE»



### ➤ **Public visé:**

Cette formation est accessible à tout salarié des entreprises, de l'Etat, des Collectivités territoriales.

### ➤ **Prérequis:**

Il faut que les candidats maîtrisent le français à la lecture et à l'oral

### ➤ **Délais d'accès:**

Il n'y a pas de délais d'accès à cette formation.

### ➤ **Objectifs:**

L'unité d'enseignement « Evacuation – rôle des guide file et serre file » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à :

- Connaitre les consignes de sécurité,
- Connaitre la conduite à tenir en cas d'incendie,
- Sensibiliser aux mesures de prévention appliquées dans l'établissement,
- Apprendre à utiliser des moyens de secours (système d'alarme, S.S.I, désenfumage, RIA, extincteurs, organes de coupure des énergies, moyens d'alerte des secours extérieurs)

### ➤ **Références réglementaires**

#### **Code du travail**

**L 4154-4 à 6**, Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche.

**Art. R.4227-28** Tous les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu. A ce titre, des extincteurs et autres moyens d'extinction sont obligatoires. Il s'en déduit la nécessité de former le personnel ou une partie du personnel à leur utilisation.

#### **Art. R4227-38**

La consigne de sécurité incendie indique :

- 1° Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ;
- 2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ;
- 3° Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ;
- 4° Les mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées, et notamment le nombre et la localisation des espaces d'attentes sécurisés ou des espaces équivalents ;
- 5° Les moyens d'alerte ;
- 6° Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ;
- 7° L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents ;

8° Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

### Art. R4227-39

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

#### ➤ **Positionnement:**

- Un QCM sera transmis au stagiaire afin de connaître son positionnement par rapport à la formation suivie.

#### ➤ **Durée:**

La durée de la formation dispensée est fixée à 3 heures minimum pour une formation organisée exclusivement en présentiel

#### ➤ **Lieu de la formation**

Cette formation se déroulera dans les locaux des entités demandeuses ou dans un local qui sera défini en fonction de la zone géographique et au moment où se déroulera la formation.

#### ➤ **Programme:**

Evacuation – rôle des guide file et serre file est une formation progressive où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées aux cours d'exercices pratiques.

Thèmes développés pour l'acquisition des compétences suivant les recommandations de la DGSCGC:

#### ➤ **Accessibilité aux personnes handicapées:**

Cette formation est accessible aux personnes souffrant d'un handicap visuel, moteur et auditif.

#### ➤ **Présentation de l'équipe pédagogique:**

- L'évacuation
  - o Quand et comment évacuer
  - o Organisation de l'évacuation
  - o Consignes sécurité
  - o Dangers des fumées
  - o Gestion du SSI



Les formateurs autorisés à animer ces formations « Evacuation – rôle des guide file et serre file » sont titulaires du certificat de compétence :

- soit de « formateur en Evacuation – rôle des guide file et serre file » ;
- soit de « sapeur pompiers possédant les qualifications incendie ».

#### ➤ **Méthodes mobilisées:**

Activités de découverte : Etude de cas, exposé interactif, remue-méninges, discussion dirigée, démonstration en temps réel.

Activités d'apprentissage : Exposé interactif, démonstration pratique, apprentissage du geste, apprentissage technique miroir, mise en situation.

Activités d'application : Mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée.

➤ **Modalité d'évaluation:**

Pour être certifié, le participant doit :

- Participer à toutes les phases de la formation ;
- Réaliser ou faire réaliser\* tous les exercices au cours des phases d'apprentissage pratique ;

*\* arrêté du 21 décembre 2016 : les personnes à mobilité réduite seront évaluées sur leurs capacités à guider un témoin à réaliser les gestes.*

➤ **Validation:**

Cette aptitude à permettre l'évacuation en sécurité est sanctionnée par une attestation de formation et d'assiduité : Evacuation : Rôle des guides et serres files, délivrée par l'organisme de formation.

➤ **Equivalences, passerelles :**

➤ **Suites de parcours:**

Après avoir effectué la formation Evacuation – rôle des guide file et serre file, d'autres formations de niveau plus élevé ou ayant un autre objectif peuvent être accomplies telles que manipulation extincteurs, Initiation au secourisme ou sauveteur secouriste du travail (Cette formation de secouriste permet d'effectuer du secours à personnes dans le cadre règlementé du milieu du travail).

➤ **Débouchés:**

➤ **Taux d'obtention des certifications préparées:**

Janvier 2023 à Décembre 2023 : **100%**

➤ **Tarif:**

50,00 euros par personne exonéré de TVA

Pour une tarification de groupe, nous consulter

➤ **Contact:**

ASGARD SECURITE

400 route d'aric industrie – 07160 LE CHEYLARD

Tél : 06.19.92.07.71 Mail : [contact@asgardsecurite.fr](mailto:contact@asgardsecurite.fr) Site Internet : [www.asgardsecurite.fr](http://www.asgardsecurite.fr)